

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2014
DE 9 H 30 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2014 - 24



Objet : Convention DREAL pour le financement d'un poste de charge de mission en cdd 18 mois

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 30 Juin 2014 sous la Présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, son Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les statuts du SMIRT,

Vu l'ensemble des documents budgétaires adoptés à ce jour,

CONSIDERANT

La possibilité offerte par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de financer un poste de chargé de mission en CDD durant 18 mois à hauteur de 80% pour assurer un appui auprès des AOT disposant de PDU sur le volet de la réduction des gaz à effet de serre et de la diminution de la pollution atmosphérique.

DECIDE

D'approuver le projet de convention DREAL - SMIRT permettant le financement à hauteur de 80 % d'un poste de chargé de mission en CDD de 18 mois.

AUTORISE

Le Président du SMIRT à finaliser et à signer la convention ainsi que tous les actes juridiques et financiers nécessaires à sa mise en application.

Le Président du SMIRT



Daniel PERCHERON